



## Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

Monsieur le directeur  
du SDMIS du Rhône  
17 rue Rabelais  
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2021042

Lyon, le 26 juillet 2021

### **Objet : situation des effectifs et respect du R.O.**

Monsieur le Directeur,

Voici une 4eme alerte à propos du respect du R.O. (Règlement Opérationnel) et de la parole donnée par vous-même et Madame Zemorda KHELIFI, Présidente du CA du SDMIS.

Il a été clairement rappelé et acté le 9 juin dernier, que seuls des **SP toutes qualifications compléteront le niveau de base du RO.**

Notez qu'une seule absence de dernière minute à notre connaissance est venue dégrader le PO, toutes les autres carences d'effectifs sont liées à un manque d'anticipation.

Suite à plusieurs échanges avec vos services, il nous a été indiqué qu'aucun SP ou alors très peu avaient répondu présents à vos propositions d'IHTS.

Ces IHTS ne sont pas refusé par choix mais bien souvent car les volumes d'heures règlementaires ont déjà été atteint (48h hebdo et 44h de moyenne sur 47 semaines).

Lorsque ces IHTS proposées aux agents du centre ne suffisent pas à atteindre l'effectif nécessaire, nous pensons efficace de proposer ces IHTS aux autres agents du SDMIS.

Centre	Dates	Nombre total de SP de Garde	Nombre de SUAP	Renfort d'EDR
Duchere	17 juillet de Nuit	9 SP	1 SUAP	NON
Gerland	17 juillet de Nuit	12 SP	1 SUAP	NON
Cusset	23 juillet de Jour	12 SP	1 SUAP	NON
Villefranche	24 juillet de Jour	10 SP	3 SUAP	NON
Villefranche	24 juillet de Nuit	8 SP	1 SUAP	NON
Villefranche	25 juillet de Jour	9 SP	1 SUAP	NON

Nous tenons à votre disposition l'ensemble des feuilles de gardes envoyées par nos collègues

Nous souhaitons également vous faire part de notre étonnement quant aux réponses apportées par certains officiers CODIS (téléphone rouge) qui retournent que l'effectif de garde est suffisant lorsqu'il y a des SPV en AEC ou en DP présents dans la PO : SANS COMMENTAIRE SUPPLEMENTAIRE

Pour conclure, vous nous avez indiqué qu'un recrutement de SPP allait être opéré prochainement par voie de mutation. Nous espérons que ceux-ci seront en fonction des besoins urgents parfaitement identifiés : *« Lorsque la maison brule, on ne compte pas les seaux d'eau ! »*

Nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué départemental

Didier DUPIR

Le délégué départemental

Franck CHENAL